



Modification du contrat de travail en arret maladie ??

Par **corinned81**, le **13/11/2009** à **11:46**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie depuis le 08/12/08 pour dépression réactionnelle sévère. Je travaillais pour une association depuis mon domicile. En juillet j'avais émis l'envie de reprendre mon activité et mon employeur m'a envoyé par AR une modification de mon contrat :
- d'un temps plein je passe à un temps partiel
- je dois aller travailler dans un autre département.
En fait comme les conditions ne sont pas "honnêtes" en gros aller travailler si loin de chez moi me coûtera bien plus que je ne gagnerais :-/ et compte tenu du fait que j'étais en arrêt maladie et que mon médecin m'a mis en ALD (affection de longue durée) j'ai pas donné suite à ce document (aucune réponse de ma part)
- A ce jour au travers d'un mail j'ai cru comprendre que sans réponse de ma part cela voulait dire que j'acceptais les nouveaux termes de mon contrat ?
Ceci est-il exact ? et si oui ai-je un recours ?
Bien à vous
Corinne